Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260605-2026D51-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

## DELIBERATION 2026D51

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE LYCEE PROFESSIONNEL DE PLOUIGNEAU

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, Loïc LE JEUNE, René LE TALLEC, Anaïs RIOUALLON, Sigrid ABELS, Anaïs MURLA, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Alice KERBRAT, Laurent THOMAS, Joëlle MASSON, Isabelle BIDEAU, Jérôme GUYOMAR, Emmanuel TOCQUER
Secrétaire de séance : Jérôme GUYOMAR

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

---

Une aide financière est sollicitée par le lycée professionnel de Plouigneau dans le cadre d'un séjour en Angleterre pour une élève habitant Saint-Jean-du-Doigt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

**D'ATTRIBUER** : la subvention de 50 € au lycée professionnel de Plouigneau au titre de l'année 2026.

**DE VALIDER** : le montant proposé.

**D'AUTORISER :** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**ADOPTÉ : à l'unanimité.**

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le secrétaire de séance,
Jérôme GUYOMAR

Le Maire,
Marc BOIZARD

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT ★ 29 (Finistère) ★